

Commission Régionale de Développement
RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2004

Les activités de la Commission ont été assez restreintes lors de l'année 2004.

En effet, la Commission qui avait prévu un calendrier de réunions dès le mois de mars, a dû annuler les séances des 25 mars, 29 avril et 6 mai, les différents projets de plans communaux de développement en cours, pour lesquels son avis devait être sollicité, n'ayant pas encore abouti.

La Commission n'a donc tenu qu'un nombre limité de réunions au cours de l'année 2004, soit :

4 réunions en séance plénière

6 réunions en section spécialisée dont :

1 séance consacrée aux dernières mises au point de l'organisation des 10 ans de la CRD

1 séance de réflexions pour la rédaction du Mémoire

4 séances consacrées à l'examen et à la rédaction de son avis sur les projets de PCD des communes d'Evere et d'Etterbeek

Contenu du rapport :

1. Rappel des 10 ans de la CRD
2. Site Internet
3. Travaux de la Commission
 - Mémoire
 - PCD
4. Annexes

1. RAPPEL DES 10 ANS DE LA CRD

La séance académique organisée à l'occasion des 10 ans de la Commission s'est déroulée au Palais des Beaux-Arts le 10 février 2004.

Celle-ci a déjà fait l'objet d'un bilan dans le précédent rapport d'activités de la CRD (année 2003), joint en annexe.

2. SITE INTERNET : www.crd-goc.be

A l'occasion des ses 10 ans d'existence, la CRD a créé un site Internet dans lequel figurent une présentation générale de la Commission, avec la liste de ses membres, les rapports d'activités ainsi que les différents avis émis par la Commission.

Ce site est tenu à jour au fur et à mesure de l'émission de nouveaux avis, une fois approuvés, mais l'actualisation pour les documents plus anciens est encore en cours.

3. TRAVAUX DE LA COMMISSION

3.1 MEMORANDUM

En vue de la nouvelle législature 2004-2009, la Commission a fait part au Gouvernement régional, au travers de son Mémoire, de ses desiderata et recommandations en ce qui concerne le développement global de la Région de Bruxelles-Capitale et le rôle qui lui est confié dans ce cadre.

Elle y exprime en outre les souhaits suivants :

- d'être consultée pour tout projet à caractère légal ou à portée réglementaire qui concerne l'urbanisme ou l'aménagement du territoire (ce qui n'est actuellement pas prévu par l'ordonnance);
- pour le PRD, de fixer les priorités de développement, des objectifs quantifiés et leurs budgets, la prise en compte de toutes les matières et de l'espace fonctionnel de développement, la mise en oeuvre des schémas directeurs des zones leviers, les modalités d'application de la directive européenne, et de collaboration avec les communes, la mise en oeuvre des objectifs de suivi du PRD (indicateurs, observatoires évaluation) et l'information de la Commission dès le début de l'évolution du travail.
- pour les PCD, plus de coordination (régionale et communale), de mesures pour une meilleure instruction des dossiers pour la Commission, de liens PCD Programmes sectoriels à fixer, de modifications des arrêtés contenu PCD et agréments des auteurs de projets (en relation avec les rapports d'incidences environnementales);
- pour le PRAS : une évaluation de sa mise en oeuvre et saisine de la Commission du rapport ; de même pour le RRU et les circulaires;
- de veiller au bon fonctionnement de la Commission (renouvellement des membres démissionnaires, révision des règles du quorum, expertise dans les différentes matières, y compris communautaires).

(Mémoire (doc 1374) joint en annexe à ce rapport pour rappel).

3.2 EXAMEN DES PROJETS DE PCD

3.2.1 Remarque générale

Les projets de PCD soumis pour avis à la Commission (Etterbeek et Evere) suivaient l'ancienne procédure et dépendaient donc de l'arrêté de 1995 quant au contenu. Ils ont fait l'objet d'une analyse tenant compte des aspects suivants :

- cohérence interne du projet de PCD ;
- cohérence du projet de plan par rapport au dossier de base;
- prescrit légal relatif aux PCD (« ancienne » procédure et contenu), soit les articles 36,38,42,43 et 44 de l'OOPU et l'Arrêté du Gouvernement (GRBC) du 07/12/1995 relatif au contenu du PCD et à la présentation générale du dossier de base ;

- réponse du projet de PCD à l'approbation conditionnelle du dossier de base par le GRBC ;
- prise en compte dans le projet de PCD des remarques émises par la CRD par rapport au dossier de base ;
- le projet de PCD précise-t-il ou complète-t-il le PRD ?

3.2.2 Approche méthodologique générale

En sections spécialisées

- 1) prise de connaissance du projet par les membres de la Commission;
- 2) présentation du dossier à la Commission par les représentants de l'administration régionale;
- 3) préparation de questions à poser à la Commune lors de l'audition de ses représentants en séance plénière.
- 4) Préparation du projet d'avis.

En séances plénières

- 1) Audition des représentants de la Commune ainsi que des auteurs de projet sur le projet de PCD..
- 2) Questions des membres aux auteurs de projet et/ou aux représentants de la commune.
- 3) relecture et approbation du projet d'avis.

3.2.3 Avis de la Commission sur les projets de PCD

Avant d'émettre son avis, la Commission a consulté les administrations et instances consultatives.

PROJET DE PCD DE LA COMMUNE D'ETTERBEEK

La Commission a consacré 4 réunions à ce dossier dont 2 réunions en section spécialisée PCD (les 9 et 23 septembre) et 2 réunions en séance plénière (le 16 septembre et le 7 octobre).

La Commission a remis son **avis** sur le projet de PCD en date du **7 octobre 2004** (avis joint en annexe n°3 à ce rapport)

PROJET DE PCD DE LA COMMUNE D'EVERE

La Commission a consacré 4 réunions à ce dossier dont 2 réunions en section spécialisée PCD (les 14 et 30 septembre) et 2 réunions en séance plénière (le 16 septembre et le 7 octobre).

La Commission a remis son avis sur le projet de PCD en date du **7 octobre 2004** (avis joint en annexe n°3 à ce rapport).

4. ANNEXES AU RAPPORT 2004

1. Tableau de présence des membres et ordres du jour des séances plénières et des sections spécialisées.
2. Avis sur le projet de PCD de la Commune d'Evere
3. Avis sur le projet de PCD de la Commune d'Etterbeek
4. Mémoire (Doc 1374)